



PROLIFÉRATION DES PARTIS POLITIQUES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO - ENQUÊTE MENÉE AUPRES DES KINOIS DANS LA COMMUNE DE NGALIEMAⁱ

Aimé Valant Kinzanza Nakuhoalaⁱⁱ

Ministre provinciale des affaires foncières
et Transports de Kwango,

Gouvernorat provincial de Kwango,
Democratic Republic of Congo

Assistant à la Faculté de Psychologie et Sciences de l'Éducation,
Université Pédagogique Nationale,
Democratic Republic of Congo

Résumé :

En République Démocratique du Congo, il a été constaté depuis les années 90, la prolifération des partis politiques. Cette multiplication des formations politiques inquiète le peuple qui ne voit pas leur retombée dans l'amélioration de sa vie socio-économique. L'étude a analysé les opinions des Kinois de la Commune de Ngaliema sur ce phénomène. Sur ce, une enquête a été menée dans un échantillon occasionnel de 221 habitants de 12 quartiers de la Commune de Ngaliema à Kinshasaⁱⁱⁱ. Les données ont été traitées par l'analyse de contenu et statistique. Les résultats montrent l'état d'esprit des Kinois abordés sur la problématique du nombre des partis politiques en RDC. Les Kinois de la Commune de Ngaliema partagent une opinion défavorable, en majorité (58%) à la prolifération continue des partis politiques en République Démocratique du Congo. Ils souhaitent la limitation du nombre des partis politiques. Les Kinois, en majorité, proposent la réduction du nombre des partis politiques soit à 10, soit encore de 10 à 100. Les autres proposent des coalitions. Les réactions ne sont pas notablement influencées

ⁱ PROLIFERATION OF POLITICAL PARTIES IN THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO - SURVEY CONDUCTED WITH KINOIS IN THE COMMUNE OF NGALIEMA

ⁱⁱ Correspondence: email kinzanzaimevalent@gmail.com

ⁱⁱⁱ Ngaliema est l'une des plus grandes communes parmi les 24 qui comptent la Ville Province de Kinshasa, la Capitale de la RDC dont les habitants sont appelés Kinois. Créée le 12 octobre 1957 par l'arrêté n. 21 /429 du Gouverneur de Léopoldville, elle a une superficie de 224,30 Km², comprenant 21 quartiers et 198 localités. Située à l'Ouest de la Capitale, la Commune de Ngaliema abrite le Site Mont Ngaliema, siège de la Cité de l'Unité Africaine, du Musée National et de la résidence officielle du Président de la République, depuis Mobutu ainsi que du Département de la Défense Nationale. Elle tient son nom du Chef Ngaliema qui a signé le traité de fraternité avec Henry Morton Stanley en 1881. Cette entité politico-administrative regroupe des quartiers les plus chics de la Capitale, à l'instar de Joli Parc, Basoko, Ndjelo Binza... habités par les hautes personnalités ainsi que d'autres célébrités du pays, elle longe aussi le Fleuve Congo en face de quartiers sud de la Ville voisine de Brazzaville.

par le groupe d'appartenance, notamment le genre, l'âge et le niveau d'instruction de nos enquêtés, en dépit de quelques variations non significatives décelées à partir des techniques utilisées. L'étude fournit quelques recommandations au pouvoir organisateur afin d'assainir l'environnement politique national de la RDC.

Mots clés : prolifération, parti politique, démocratie, systèmes et régimes politiques, Kinois

Abstract:

In the Democratic Republic of Congo, it has been noted since the 90s, the proliferation of political parties. This multiplication of political formations worries the people who do not see their impact in the improvement of their socio-economic life. The study analysed the opinions of the Kinois of the Commune of Ngaliema on this phenomenon. On this, a survey was conducted in an occasional sample of 221 inhabitants of 12 neighborhoods of the Commune of Ngaliema in Kinshasa. The data were processed by content and statistical analysis. The results show the state of mind of the Kinois addressed on the issue of the number of political parties in the DRC. The Kinois of the Commune of Ngaliema share an unfavorable opinion, in majority (58%) to the continuous proliferation of political parties in the Democratic Republic of Congo. They want the number of political parties to be limited. The majority of Kinois propose reducing the number of political parties either to 10 or from 10 to 100. The others propose coalitions. Reactions are not significantly influenced by the group of belonging, including the gender, age and level of education of our respondents, despite some non-significant variations detected from the techniques used. The study provides some recommendations to the organizing authority in order to clean up the national political environment of the DRC.

Keywords: proliferation, political party, democracy, political systems and regimes, Kinois

1. Introduction

Depuis le vent qui a soufflé sur le continent africain dans les années 1990, à la suite des bouleversements et mutations ayant secoué l'Europe de l'Est avec la pérestroïka, la République Démocratique du Congo (RDC), Zaïre hier, s'est vu obligé de s'engager solennellement dans la voie de la démocratie ou du pluralisme politique à l'occasion du mémorable discours présidentiel du 24 avril 1990.

Et dès lors, des partis et associations ont vu le jour, entraînant jusqu'à ce jour un fourmillement continu de formations politiques, après l'échec de la tentative d'en limiter le nombre à trois d'abord, puis à quatre par le Pouvoir de Mobutu, à l'issue d'une nouvelle interprétation en date du 13 septembre 1990 de la Loi N°007 du 18 Juillet 1990 portant organisation et fonctionnement des partis politiques (Kinzanza, 1993). Le multipartisme intégral réclamé et accordé alors, sera consacré plus tard par la

Constitution de 2006 qui instaure le pluralisme politique (Art. 6) et proscrit, sous quelque forme que ce soit, l'institution (la réinstauration) de parti unique, fait constitutif d'infraction imprescriptible de haute trahison (Art. 7). Est reconnu alors à tout citoyen congolais le droit et la liberté de créer ou d'adhérer à un parti de son choix.

Dans son Exposé des motifs, la Loi N°04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques souligne que « Le but ultime poursuivi est plutôt de faciliter cet exercice que de le compliquer par trop de réglementation et de rigidités qui finalement tuent la liberté et inhibent les talents. Au demeurant, en matière d'associations, la liberté est la norme, la réglementation l'exception ... ». Cette Loi entend donc éviter que la formalité d'enregistrement ne se transforme en agrément et veut ainsi protéger les fondateurs des partis politiques contre ce qu'elle qualifie de « manœuvres dilatoires des autorités compétentes en matière d'enregistrement », le législateur ayant conféré la valeur juridique de l'acte d'enregistrement au [simple] récépissé de la demande d'enregistrement et à la preuve du dépôt du recours au Greffe de la Cour Suprême de Justice contre l'arrêté de rejet de cette demande si le ministère ayant les Affaires Intérieures dans ses attributions ou la Cour Suprême de Justice saisi d'un tel recours ne se prononce pas dans le délai légal ».

A l'effet de quoi, sans modération, des initiatives se sont multipliées, même parmi les anciens mouvements rebelles, pour produire et exhumer des partis politiques, dénombrés à 599 partis et 77 regroupements, en date du 26 mars 2018, par Mova Henri, alors ministre de l'Intérieur, suivant le Journal Officiel de la RDC du 30 avril 2018, sans que cela ne soit nullement un summum. Loin s'en faut. De même, des affiliations, coalitions, alliances même contre nature se font ou se défont, se refondent ou disparaissent, pour se recomposer ou se disloquer encore, en nombre sans cesse croissant sur la liste enregistrée au Ministère de l'Intérieur. Oui, la prolifération des partis politiques dans notre Pays est une réalité. Citoyens ordinaires et spécialistes de tous domaines s'interrogent sur ce phénomène de la démocratie à la congolaise : Réponse au pluralisme politique jadis réclamé ? Indice d'animation de la démocratie ? Vecteur de la liberté d'expression et donc d'éclosion démocratique ? Socle de l'alternance au pouvoir ? Ou plutôt facteur de fragilisation de la cohésion sociale ? Source ou regain nocif d'ethnocentrisme et de tribalisme ? Creuset de clivages identitaires ? Menace à la stabilité du pays ?

Témoin de ce fait social qui s'écoule devant nos yeux, nous avons bien voulu prendre part à cette réflexion, en nous amenant auprès de Kinois vivant dans la Commune de Ngaliema, notre environnement social direct, pour investiguer sur quelques aspects de ce phénomène, qui requièrent des explications et réponses objectives. L'étude vise à analyser les opinions des Kinois de la Commune de Ngaliema sur la prolifération des partis politiques en République Démocratique du Congo.

Notre préoccupation se résume autour des questions suivantes : Quelles sont les opinions de la population kinoise sur la prolifération des partis politiques ? Que souhaite réellement notre population ? Les réactions des Kinois sont-elles influencées par leur genre, âge et niveau d'instruction ?

La "capture" de la réalité psycho-sociale de notre étude reste délicate. D'où, nous a-t-il fallu une démarche méthodique et systématique, en partant des hypothèses suivantes à étayer :

- 1) Les Kinois auraient une attitude défavorable à la prolifération continue des partis politiques en République Démocratique du Congo ;
- 2) Les Kinois souhaiteraient la limitation des partis politiques, mieux la réduction de leur nombre, avec une variation allant de 10 à 100 ;
- 3) Les réactions des Kinois ne sont pas influencées par leur genre, âge et niveau d'instruction.

2. Cadre théorique

Nous circonscrivons notre cadre théorique autour de quelques concepts clés suivants : prolifération, parti politique, démocratie, systèmes et régimes politiques.

2.1. Prolifération

Le concept prolifération est très complexe dans la mesure où il est défini spécifiquement dans différents domaines d'une manière diverse. En médecine par exemple, la prolifération est la division incontrôlée et excessive des cellules qui donne naissance à une tumeur. La plupart des cellules se renouvellent « normalement » au cours de la vie en fonction des besoins de l'organisme. Toutefois, ce renouvellement échappe au contrôle de l'organisme.

En termes simples, nous pouvons noter que la prolifération veut dire : multiplication excessive, rapide et/ou abondante, et même indésirable ou anarchique des structures. Elle fait généralement appel à des mesures préventives (cas de la prolifération bactérienne), à des politiques de « non-prolifération » ou mesures dissuasives (cas de la prolifération nucléaire).

Dans le cadre de cette étude, la prolifération des partis politiques fait allusion au nombre exponentiel, à l'effectif pléthorique et sans cesse croissant, à la profusion, la multiplicité, le pullulement ou le foisonnement des partis politiques en RDC.

2.2. Parti politique

Le terme "Parti Politique" n'a pas une définition unique ou universelle. Le dictionnaire Petit Robert (1962) l'entend comme « une organisation politique dont les membres mènent une action commune pour donner [ou conserver] le pouvoir à une personne, à un groupe, pour faire triompher une idéologie », tandis que Le Larousse Illustré (1972), le définit pour sa part, comme « un groupe de personnes unies par la même opinion, les mêmes intérêts, la même action politique ».

Quant à Burdeau (1968), le parti politique se conçoit comme « tout groupe d'individus qui, professant les mêmes vues politiques, s'efforcent de les faire prévaloir, à la fois en cherchant à conquérir le pouvoir, ou du moins, à influencer ses décisions ».

Selon Lapalombara et Weiner (1988), le parti Politique est caractérisé par les traits suivants : « une organisation durable, c'est -à-dire une organisation dont l'espérance de vie politique soit supérieure à celle de ses dirigeants en place, une organisation locale bien établie et apparemment durable, entreprenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon national : la volonté délibérée des dirigeants nationaux et locaux de l'organisation de prendre et exercer le pouvoir, seuls ou avec les autres, et non pas simplement d'influencer le pouvoir; le souci, enfin, de rechercher un soutien populaire à travers les élections et de toute manière. »

La Loi N°004 susmentionnée entend par « parti politique une association des personnes physiques de nationalité congolaise qui partagent la même idéologie et le même projet de société, en vue de conquérir et d'exercer démocratiquement et pacifiquement le pouvoir d'Etat » (Art. 2).

Au regard de ce qui précède, les fonctions principales d'un parti politique apparaissent en filigrane, à savoir : organisation et fonctionnement du parti, formation idéologique des militants, formation de l'opinion, sélection des candidats et encadrement des élus. A ce propos, l'article 2 de la Loi précitée stipule, en son alinéa 2, que les « partis politiques concourent à l'expression du suffrage, à la formation de la conscience nationale et à l'éducation civique ». Enfin, avec Sorauf (1990), résumons que les « fonctions essentielles remplies par un parti politique sont l'activité électorale, l'activité de contrôle et de pression sur les autorités du pouvoir, l'activité de mobilisation des hommes autour des idées et certains enjeux ».

2.3. Démocratie

Quel contenu donner au terme démocratie ? Contraction de deux mots grecs : l'un "déomos" (peuple, élément populaire) et l'autre "cratos" (puissance, empire, victoire) ou " cras" (tête) en vieux grec, le mot "démocratie" existe depuis des millénaires dans le vocabulaire des hommes, des grecs en l'occurrence. Étymologiquement parlant, " démocratie" veut dire « le pouvoir du peuple ».

« Quelle que signification que prenne le mot "démocratie" on doit retrouver en toile de fond la "force", la puissance, le courage... qui investissent l'homme, le peuple d'audace et rend capable de braver le risque, de chercher la vérité, de la regarder en face, de la défendre envers et contre tout quand on croit l'avoir trouvée (...) ». Nous reprenons là les termes éloquentes de Malanda (1990).

Là où manque cette force qui rend l'homme, le peuple entreprenant et capable de braver le danger d'où qu'il vienne, il ne vaut même pas la peine de prononcer le mot "démocratie" car, alors, il sonne effectivement faux. Et ce mot sonne faux là où règnent dictature, oligarchie, monarchie, aristocratie ... c'est-à-dire où pouvoir n'émane pas du peuple, où pouvoir est centré entre les mains d'une personne ou d'une minorité donnée, où non-respect des droits et libertés a élu droit de cité ... Voilà pour la psychologie ce que génère le mot démocratie en lui-même : « signe d'une maturation interne d'un peuple ».

En démocratie donc, la souveraineté est investie dans le peuple, exercée par lui ou par ses représentants désignés au cours d'élections libres. Ainsi donc, l'on parle de

démocratie directe quand tous les citoyens, sans l'intermédiaire de représentants élus ou désignés, participent à la prise des décisions publiques, et de *démocratie représentative* quand les citoyens désignent librement des représentants chargés de prendre des décisions politiques, d'élaborer des lois et d'administrer des programmes pour le bien commun, au nom et au seul nom du peuple.

La démocratie n'est pas seulement un mode de gouvernement, mais aussi un ensemble des valeurs sur lequel repose l'exercice du pouvoir, notamment : la participation, l'égalité, la liberté, le sens du bien commun ; elle doit être une école de respect de l'autre, d'acceptation de la différence et de la tolérance.

Pour cela, elle doit assortir de la "règle commune" entendons la Constitution, qui précise les droits et libertés tant sur le plan individuel que collectif et qui garantit la reconnaissance de ces droits et libertés. D'où l'on parle de *démocratie constitutionnelle*, c'est-à-dire que « la démocratie représentative fonctionne conformément à une constitution qui garantit les droits fondamentaux à tous les citoyens (...). Dans une société de ce type, la majorité gouverne et les droits des minorités sont protégés par la loi et par les institutions qui incarnent le droit » (United States Information Agency, 1991). Mais encore, il faudra une réelle volonté assumée par tous de respecter les textes législateurs.

En outre, la démocratie n'est pas seulement jeu des règles et procédures constitutionnelles qui déterminent la façon dont un gouvernement fonctionne. Elle évolue dans un tissu social où il y a pluralisme, diversité d'institutions, de partis politiques, d'organisations et d'associations...et donc d'opinions. D'où, l'on parle de *démocratie pluraliste*.

2.4. Systèmes et régimes politiques

La ligne de démarcation conceptuelle entre « systèmes » et « régimes » politiques reste souvent sujette à confusion et débats. En effet, « les systèmes politiques sont nombreux, les principaux étant la démocratie, l'autoritarisme et le totalitarisme. On y retrouve également la monarchie et le fédéralisme (...). Les systèmes politiques existants ou proposés sont multiples. Il est habituel de les classer entre régimes démocratiques et autoritaires, mais dans la pratique, la situation n'est pas aussi tranchée » (Kinzanza, 1993).

Le système politique est un mode d'organisation d'un Etat qui « comprend notamment le régime politique, la structure économique, l'organisation sociale, etc. » (Kinzanza, 1993). C'est un système décisionnel, un système régulateur coordonnant les interactions entre les autres systèmes sociaux. C'est donc l'ensemble des processus de décisions qui concernent la totalité de la société et qui englobe en son sein : le système partisan ou des partis, le système institutionnel, le système judiciaire, le système administratif...

Le régime politique, sous-ensemble du système politique, se réfère plutôt à la façon de gouverner, aux modalités de l'exercice et au mode d'organisation du pouvoir au sein d'une entité politique donnée. Ainsi, il est caractérisé notamment par : la division ou concentration du pouvoir, le mode de sélection des personnels politiques, les rapports

entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire, les modalités de la légitimation du pouvoir. Sa classification repose sur les types de rapports entre le gouvernement et le parlement.

A ce sujet, certaines classifications évoquent trois types : la *Monarchie*, la *République*, le *Despotisme* ; tandis que d'autres déclinent neuf types : la *Théocratie*, la *République*, la *Démocratie*, l'*Oligarchie*, la *Monarchie*, la *Féodalité*, le *Despotisme*, la *Dictature* et le *Totalitarisme*. Et d'autres encore, situent d'un côté le *Régime à parti unique* (système moniste) rejeté par notre peuple, où l'Etat est un Etat-Partisan, et le Parti est Parti-Etat, à l'instar de dictatures de droite, des régimes marxistes ou tyranniques, et de l'autre côté le *Régime pluraliste* qui peut être bipartisan ou multi-partisan, selon qu'il est dominé par deux ou plusieurs partis, reflétant ainsi la pluralité d'opinions et donc, de compétition » (Kinzanza, 1993).

En ce qui concerne la typologie des régimes démocratiques, les travaux désormais classiques de Maurice Duverger (1968) distingue le *Régime parlementaire* et le *Régime présidentiel*, en l'enrichissant avec la notion de « *Régime semi-présidentiel* ». Nous soutenons, ici, que c'est la façon dont les pouvoirs sont séparés institutionnellement qui permet de classer ces régimes dans une catégorie.

Ainsi donc, les régimes présidentiels reposent sur une séparation stricte des pouvoirs, tandis que les régimes parlementaires reposent sur une séparation souple des pouvoirs. Les exemples classiques sont ceux des Etats-Unis pour le régime présidentiel, de l'Angleterre pour le régime parlementaire, et de la France pour le régime semi-présidentiel qui se trouve être un régime hybride empruntant aux deux autres régimes ; et duquel s'est inspiré, depuis le Dialogue Inter Congolais de Sun City, le modèle congolais actuel.

En plongeant le regard dans la Constitution du 18 février 2006 de la RDC, l'organisation institutionnelle et l'exercice du pouvoir étalés au Titre III nous dévoilent, au terme de l'article 68, les institutions de la République, à savoir : le Président de la République, le Parlement, le Gouvernement, les Cours et Tribunaux et met en place le principe sacro-saint de séparation des pouvoirs.

La République Démocratique du Congo est aujourd'hui dans un régime semi-présidentiel. Le Président de la République, Chef de l'Etat, est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois, et il a ses prérogatives propres. Le Gouvernement est responsable devant le Parlement. Il nomme le Premier Ministre au sein de la majorité parlementaire. Les actes réglementaires qu'il signe dans les matières qui relèvent du Gouvernement sont couverts par le contreseing du Premier Ministre qui en endosse la responsabilité devant l'Assemblée Nationale.

Le Gouvernement, sous l'impulsion du Premier Ministre, conduit la politique de la Nation définie en concertation avec le Président de la République. Il est responsable de son action devant l'Assemblée Nationale qui peut le sanctionner collectivement par l'adoption d'une motion de censure. Le Premier Ministre assure l'exécution des lois et dispose du pouvoir réglementaire sous réserve des prérogatives dévolues au Président de la République.

Bicaméral, le Parlement, composé de deux chambres (l'Assemblée Nationale et le Sénat), vote les lois, contrôle le Gouvernement, les entreprises du portefeuille ainsi que les établissements et les services publics.

La Constitution actuelle consacre l'indépendance du pouvoir judiciaire dont les membres sont gérés par le Conseil Supérieur de la Magistrature. Les cours et tribunaux sont éclatés en trois ordres juridictionnels : la Cour de cassation, le Conseil d'Etat ainsi que la Cour Constitutionnelle.

Sur le plan de l'organisation administrative, la RDC est un *Etat décentralisé*. Les provinces et les autres entités décentralisées, à savoir : la ville, la commune, le secteur et la chefferie, jouissent de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques humaines, financières et techniques. L'Assemblée Provinciale (organe délibérant) et le Gouvernement Provincial (organe exécutif) constituent les deux Institutions Provinciales. La première délibère dans le domaine de compétences réservées à la Province et contrôle le Gouvernement provincial, lequel assure l'exécution de son programme défendu à l'Assemblée et adoptée par elle.

Par ce bref aperçu théorique, nous croyons avoir clarifié notre problématique. A présent, voyons la méthodologie qu'elle nous a exigée ?

3. Méthodologie

3.1. Approche

L'étude ne s'intéresse pas du fait politique de la démocratisation en lui-même, mais l'état d'esprit, l'attitude, l'évaluation, bref le comportement que la question génère auprès du groupe cible. Il n'est donc pas inutile, de conjuguer un effort un peu soutenu d'analyse sur le sujet, ne serait-ce que pour le besoin de la connaissance désintéressée ou de l'information. Aussi, voudrions-nous aller au-delà des faits bruts, des impressions populaires pour nous approcher des réalités, tant soit peu, étayées par des aperçus élaborés par la Science et pour la Science.

Cependant, nombre de faits sociaux ne peuvent être appréhendés directement, mais avec des techniques propres à les faire apparaître. L'opinion publique demeure un fait social, que personne ne peut saisir correctement sans démarche méthodique. L'étude se penche vers l'approche qualitative. Elle s'intéresse aux opinions de la population à travers l'enquête par questionnaire.

3.2. Participant

Confronté cependant à l'impossibilité matérielle de conduire nos observations sur l'ensemble du groupe social visé, nous nous sommes adressé à un petit nombre, en optant pour *l'échantillonnage en grappes*, nous conseillée par Mandosi (2005) « dans les enquêtes d'opinion où il est plus facile de tirer au hasard les noms de quelques rues et d'interroger les personnes habitant ces rues que de numéroter tous les individus de la ville pour en extraire un échantillon ».

Quant au mode opératoire, nous avons d'abord codé et introduit dans un sac les noms de 21 quartiers composant la Commune de Ngaliema, avant de procéder au tirage au sort, avec remise. Ce qui nous a conduit à retenir 12 quartiers dont les fréquences d'apparition ont été élevées, à savoir : Anciens Combattants, Badiadingi, Bangu, Congo, Kinkenda, Kinsuka-Pêcheurs, Lonzo, Lubudi, Lukunga, Manenga, Mfinda et Ngomba-Kinsuka. Après quoi, nous nous étions mis à l'œuvre pour interroger les éléments accessibles et disponibles dans les 12 quartiers susmentionnés.

Signalons aussi que nos opérations sur terrain s'étaient déroulées en avril 2021 pour la pré-enquête et en janvier 2022 pour l'enquête proprement dite. Les dites opérations n'étaient pas menées sans difficultés, à cause notamment de la réticence de certains sujets abordés à répondre à nos questions, la mortalité ou perte de protocoles distribués, l'insuffisance des moyens pour atteindre un nombre plus considérable des éléments ciblés.

Toutefois, 221 sujets sur 300 abordés nous avaient retourné des protocoles dûment remplis et lesquels avaient produit des réactions à analyser dans cette étude. Examinons alors leur catégorisation, suivant les trois variables (genre, âge et niveau d'instruction) telles que présentées respectivement dans les tableaux 1 à 3.

Tableau n°1 : Répartition des participants selon genre (N=221)

Genre	ni	%
Féminin	50	23
Masculin	171	77

Au vu du tableau n°1, la majorité de notre échantillon se constitue de sujets de sexe masculin (77%) ; le sexe opposé ne représentant que 23% des sujets, donc une minorité. Ces proportions pourraient s'expliquer par le fait que les femmes représentent moins d'intérêt et participent moins que les hommes aux recherches scientifiques, en dépit de leurs revendications sur la parité.

Tableau n°2 : Répartition des participants selon âge (N=221)

Age	ni	%
Moins de 20 ans	15	7
20 à 29 ans	146	66
30 à 39 ans	54	24
40 ans et plus	6	3

Le tableau n°2 révèle que notre échantillon est composé en majorité, des adultes (93%) ; les adolescents constituent une minorité (7%). Quoi d'ailleurs normal que de compter parmi les participants à un travail scientifique plus d'adultes que d'adolescents qui ne peuvent s'exprimer très valablement ou qui n'ont pas de temps à gaspiller pour ce genre d'activités.

Tableau n° 3 : Répartition des participants selon niveau d'instruction (N=221)

Niveau d'instruction	ni	%
Primaire	10	5
Secondaire	68	31
Supérieur	143	64

Les données du tableau n°3 révèlent que la majorité de notre échantillon est constituée des sujets de niveau d'instruction supérieur ou universitaire (64%), tandis que les autres groupes sont représentés par 36% des enquêtés.

3.3. Collecte des données et instrumentalisation

Pour rassembler les matériaux de travail, c'est le *questionnaire* qui nous a servi d'outil, composé de 7 questions, résultat d'un remaniement de 10 questions préformées, administrées auprès de 30 sujets rencontrés occasionnellement, en guise de pré-quête. Celle-ci nous a permis, en effet, de déceler quelques imperfections de notre instrument et de préciser le champ ainsi que les limites des problèmes posés à travers des *questions d'identification* et *questions de base*. Si les premières questions nous ont permis de repérer les caractéristiques sociales ou les données personnelles de nos enquêtés, les autres dites aussi "fondamentales", ont plutôt aidé à diagnostiquer leurs réactions, en usant des questions *fermées, ouvertes et couplées ou mixtes*, selon le cas.

3.4. Analyse des données

A propos du dépouillement des données, leur traitement est différemment abordé, selon qu'il s'agit des questions fermées ou des questions ouvertes.

L'exploitation des réactions aux questions fermées a consisté à repérer et classer les réponses dans une des catégories objectives (pré-formées) ; ce qui a conduit au comptage des fréquences (f), traduites en pourcentages par la formule suivante :

$$\% = \frac{ni}{N} 100$$

où :

ni = effectif quelconque, et

N = nombre total des réponses pour une classe.

Quant aux données résultant de questions ouvertes, pour les dépouiller, nous avons fait recours à l'*analyse de contenu*, méthode d'inventaire et de catégorisation portant sur les éléments significatifs à chaque situation. Cela a conduit comme dans le cas précédent, à compter les fréquences et à calculer les pourcentages pour chaque classe.

Par ailleurs, le *test chi-carré*, épreuve statistique de signification, nous a permis d'évaluer l'influence des variables indépendantes retenues sur les réactions enregistrées. En voici la formule :

$$\chi^2 = \sum (fo - fe)^2$$

où

χ^2 = Chi Carré,

fo = fréquence observée,

fe = fréquence théorique, et

Σ = sommation des quotients obtenus dans les différentes catégories.

Et comme nous avons partout des tableaux de contingence, le degré de liberté (Df = DL) qui nous permettait d'entrer dans la table de χ^2 était trouvé grâce à la formule suivante :

$$DL \text{ ou } Df = (k - 1) (r - 1)$$

où

k = nombre de colonnes, et

r = nombre de rangs.

A présent, penchons-nous sur les résultats auxquels nous avons abouti.

4. Résultats

Pour appréhender les sentiments que la prolifération des partis politiques suscite dans les esprits des Kinois et déceler les raisons de leurs positions ainsi que leurs souhaits, nous les avons soumis aux situations suivantes :

- Situation 1 : « Êtes-vous pour ou contre la prolifération actuelle des partis politiques en R.D.C ? Pour (.....), Contre (...), Autre réponse (....) Pourquoi ? »
- Situation 2 : « A votre avis, qu'est ce qui est à la base de cette prolifération des partis ?
- Situation 3 : « Est-il souhaitable de limiter le nombre des partis politiques ? Oui (...), Non (...), Autre réponse (...). Pourquoi ? ».
- Situation 4 : « Supposez que vous preniez part à un débat sur la limitation des partis politiques en R.D.C. Quel nombre proposeriez-vous ? Pourquoi ? »

4.1. Réactions à la situation 1

Nos enquêtés ont-ils une attitude hostile ou favorable envers la prolifération actuelle des partis politiques ?

Sous cette rubrique, nous présenterons les réactions de nos sujets à la prolifération des partis, sans distinction particulière.

Tableau n°4 : Opinions de participants sur la prolifération actuelle des partis politiques

Attitudes	ni	%
Négative	128	58
Neutre	18	8
Positive	75	34

D'après les données du tableau n°4, trois valeurs de l'attitude sont représentées, mais de manière inégale. En effet, les partisans de la prolifération des partis politiques constituent une minorité (34%), par rapport aux sujets hostiles à cette prolifération (58%), aux côtés de personnes neutres (8%).

Bien plus, le chi-carré calculé (37,60) étant hautement significatif à tous les seuils de signification avec $df=2$, nous concluons que la tendance générale des Kinois atteints est opposée à la prolifération actuelle des partis politiques en République Démocratique du Congo.

Le groupe des sujets abordés a, en majorité, le dos tourné au foisonnement des partis. Mais qu'est-ce qui fonde cette transformation des sentiments envers la pluralité des partis pourtant réclamés hier par notre population ? Voyons les propos de nos enquêtés.

a) Raisons de l'opposition

D'après ces sujets, la prolifération actuelle des partis a provoqué et exacerbé des faits préjudiciables à la bonne marche de notre jeune démocratie, notamment : la transhumance politique, le débauchage, le désordre, l'anarchie, la crise ou l'imbroglio politique vécus en RDC.

Ce qui expose le pays à l'instabilité politique, à une jungle déshumanisante où les partis, sans éthique politique et sans culture démocratique, se regroupent, se battent et se combattent pour besoin de positionnement ou de leur intérêt égoïste sans souci du peuple.

Pour nos enquêtés, la pluralité anarchique des partis politiques témoigne d'un multipartisme sauvage, reflet du manque de qualité morale et sociale, de notre classe politique sans idéologie politique claire, sans culture démocratique ni programme d'actions connu du public. Bien plus, l'arène politique a pour socle des bases tribales, ethniques ou régionalistes, bref la culture paroissiale.

b) Raisons de l'attitude positive

Pour les sujets minoritaires, partisans de la prolifération des partis politiques, celle-ci permet à tous les Congolais qui le peuvent de prendre part au processus politique. En effet, l'étendue combien vaste du territoire national et la densité de sa population requièrent un nombre considérable de partis politiques, quitte à donner, à toutes les filles et tous les fils de toutes les provinces l'occasion de s'exprimer politiquement. Il en va de la vitalité et du dynamisme de notre démocratie pluraliste et aussi de l'État de droit qui offre plusieurs possibilités au peuple de jouir de ses libertés de choix.

c) Raisons de l'attitude neutre

L'infime minorité des sujets neutres à la question de la prolifération des partis a déclaré qu'il n'appartient qu'au peuple, souverain primaire, d'en décider par voie référendaire sinon, par la sanction des cycles électoraux pour voir s'éliminer et s'effacer les partis non dignes de confiance. En effet, selon les résultats que le peuple réservera à chacun des partis actuels, le sort des uns et des autres se verra scellé.

4.2. Réactions bivariées

Voyons d'abord si nos 171 sujets de sexe masculin et les 50 de sexe opposé ont réagi de façon homogène.

Tableau n°5 : Opinions des participants sur la prolifération des partis politiques et leur genre

Genre	R. Négative	R. Neutre	R. Positive	Total
Féminin	29 (58%)	6 (30%)	15 (30%)	50 (100%)
Masculin	99 (58%)	12 (7%)	60 (35%)	171 (100%)

La comparaison de données en pourcentages révèle que les deux sexes présentent une structure homogène du côté de la négativité. Une différence de 5% cependant est observée dans la positivité et la neutralité. Cette différence, visiblement non significative, peut être attribuée aux fluctuations de l'échantillon. Nous concluons que les attitudes manifestées sont indépendantes du genre.

Toutes les tranches d'âge sont-elles également opposées ou non à la prolifération des partis politiques ? Soumettons la question au traitement statistique.

Tableau n°6 : Opinions des participants sur la prolifération des partis politiques et leur âge

Genre	R. Négative	Autre réaction	Total
< 20 ans	14 (93%)	1 (7%)	15 (100%)
20 à 29 ans	75 (51%)	71 (49%)	146 (100%)
≥ 30	39 (65%)	21 (35%)	60 (100%)

D'après les données en pourcentages dans le tableau n°6, il y a entre les classes d'âges d'importantes différences qui varient de 14% à 42%. Elles sont significatives au regard du χ^2 calculé (11,54) supérieur à la valeur critique (9,21) donnée dans la table, au seuil de 1%, avec df de 2. Aussi, devient-il intéressant de savoir pourquoi la tranche d'âge intermédiaire est partagée au sujet de la prolifération des partis politiques, alors que les plus jeunes et les plus âgés présentent une position s'y opposant. Constitue-t-elle la classe la plus engagée ou malléable dans les partis politiques ? Là s'ouvre une autre question.

Notre échantillon est constitué d'universitaires et de non-universitaires. Voient-ils ont réagi tous de la même manière ?

**Tableau n°7 : Opinions des participants sur
la prolifération des partis politiques et leur éducation**

Education	R. Négative	R. Négative	R. Positive	Total
Primaire/Secondaire	44 (57%)	5 (4%)	29 (39%)	78 (100%)
Supérieure	92 (64%)	10 (7%)	41 (29%)	143 (100%)

L'observation des données dans le tableau n°7 révèle, entre les deux niveaux d'instruction, des différences plus ou moins importantes variant de 3% à 10%. Cependant, elles n'ont aucune signification car le χ^2 calculé (1,31) est très nettement inférieur à toute norme tabulée.

Nous confirmons donc que le niveau d'instruction n'a pas d'impact sur les attitudes de nos sujets envers la prolifération des partis politiques.

4.3. Réactions à la situation 2

Pour explorer les facteurs que nos enquêtés croient être à la base de la prolifération des partis politiques, des réponses variées ont été enregistrées (237). Elles sont regroupées de la manière suivante : Soif du pouvoir : 68 (29%) ; Intérêts égoïstes et personnels : 58 (25%) ; Clientélisme et vagabondage politique : 22 (9%); Inculture politique : 22 (9%) ; Démocratie pluraliste : 67 (28%).

Catégorie 1 : Soif du Pouvoir (29%)

D'après l'opinion de 68 répondants, les partis politiques prolifèrent du fait que tout le monde veut commander, être appelé "chef de parti" ou "leader" ; à tout le moins, pour être désigné à des hautes fonctions. Le parti politique est le canal pour y parvenir.

Catégorie 2 : Intérêts égoïstes et personnels (25%)

25% de nos enquêtés ont, quant à eux, attribué la prolifération des partis politiques à la recherche d'intérêts égoïstes et personnels qui caractérise les politiciens congolais sans sens d'idéal noble, notamment le souci de servir le peuple et de se dévouer pour sa cause. Tous se bousculent pour accéder à la "mangeoire nationale". La politique paye et reste le raccourci sûr pour s'enrichir.

Catégorie 3 : Clientélisme et vagabondage politique (9%)

Un groupe de sujets (9%) croient, pour leur part, que les partis se multiplient du fait que certains de ces partis servent des « satellites » ou clientèles à d'autres. En effet, estiment ces enquêtés, cette situation est une manœuvre des partis au pouvoir, hier PPRD, aujourd'hui UDPS qui financent le débauchage ou la dispersion des acteurs politiques influents, en vue de continuer à se maintenir au pouvoir ou garder la main mise sur les Institutions, en s'octroyant astucieusement une majorité. D'où, des stratagèmes d'émiettements, fragmentations et dédoublements des partis.

Catégorie 4 : Inculture politique (9%)

Un autre groupe (9%) attribue la prolifération actuelle des partis au manque de culture politique et démocratique. D'où, certains compatriotes, géniteurs des partis, créent en réalité des groupes de pression, des associations d'intérêts auxquels ils accolent l'étiquette des partis politiques sans maîtriser les fonctions ou exigences de l'existence et de la survie d'un vrai parti politique.

Sans projet de société clair, ils disparaissent de la scène après les élections, pour ne réapparaître que lors des enjeux de partage du pouvoir, par des intrigues, trahisons et reniements, par la recherche incessante de concertations, dialogues, conciliabules, en attisant des conflits armés, tribalo- ethniques ou de mouvements de rue...

Catégorie 5 : Démocratie pluraliste (28%)

Contrairement aux catégories des sujets pour qui la prolifération des partis est attribuée à des facteurs à même de menacer notre Démocratie, à l'inverse 28 % des enquêtés constituent la classe minoritaire qui pense que cette situation exponentielle en est même l'expression, car preuve de liberté et d'engagement citoyen. Toute société démocratique est par nature pluraliste.

Après cette présentation des facteurs explicatifs de la prolifération des partis, il convient de voir les souhaits que les enquêtés formulent à cet égard. C'est l'objet de la situation 3.

4.4. Réactions à la situation 3

L'attitude générale des Kinois envers la prolifération des partis politiques telle que révélée, par la situation 1, est négative, hostile. Pensent-ils donc souhaitable d'en limiter le nombre ? Et pourquoi ? Telle est la préoccupation des points suivants.

L'inventaire des opinions sur la situation 3 relative à la limitation des partis, donne globalement les résultats ci-après :

Tableau n°8 : Opinions des participants sur la limitation des partis politiques

Attitudes	ni	%
Négative	73	33
Neutre	12	5
Positive	136	62

Les données du tableau n°8 ne reproduisent pas exactement les réactions globales de la situation 1, portant sur l'attitude des Kinois envers la prolifération des partis politiques. Mais l'orientation générale reste la même. En effet, une minorité favorable à la prolifération n'en souhaite pas la limitation (33%). La majorité cependant, opposée à la prolifération des partis, souhaite ardemment la limitation de leur nombre (62%), Les raisons soutenant les attitudes ont ici tout leur poids. Cela étant, voyons les réactions différentielles.

4.5. Réactions bivariées

Manipulons nos trois variables indépendantes pour voir si elles déterminent les réponses à la question de savoir s'il serait souhaitable de limiter le nombre des partis politiques en République Démocratique du Congo.

A. Selon le genre

Les hommes et les femmes abordés ont-ils réagi mêmement à la limitation des partis politiques ?

Tableau n°9 : Opinions des participants sur la limitation et leur genre

Genre	R. Négative	R. Neutre	R. Positive	Total
Féminin	13 (27%)	9 (18%)	28 (55%)	50 (100%)
Masculin	60 (35%)	3 (2%)	108 (29%)	171 (100%)

Dans le tableau n°9, hommes et femmes n'ont pas réagi de la même manière.

Plus que les hommes, les femmes sont neutres. Les différences de 8% et de 16% entre les deux sexes, sont significatives au regard du χ^2 élevé (17,09), supérieur à toute norme tabulaire avec 2 df. Dès lors, l'on peut se demander pourquoi ce refuge remarquable des femmes dans la zone neutre. Serait-ce dû à l'ignorance des raisons pour ou contre ? Ne sachant hâter une réponse, nous concluons simplement que le sexe révèle un impact sur les réactions de nos enquêtés à la limitation du nombre des partis politiques ; en espérant que des recherches ultérieures pourront nous éclairer sur le caractère indéci manifesté par les personnes féminines.

B. Selon l'âge

L'âge de nos enquêtés a-t-il ici un lien avec leur opinion ?

Tableau n°10 : Opinions des participants sur la limitation et leur âge

Age	R. Négative	Autre réaction	Total
< 20 ans	9 (60%)	6 (7%)	15 (100%)
20 à 29 ans	55 (58%)	55 (38%)	146 (100%)
≥ 30	39 (65%)	24 (40%)	60 (100%)

Dans le tableau n°10, aucune différence entre les deux classes extrêmes. Mais une légère différence entre la classe intermédiaire et les autres de 2 %. Elle ne peut être due qu'au hasard. Les opinions exprimées ne dépendent pas de l'âge.

C. Selon le niveau d'instruction

Les réactions de nos répondants à la limitation des partis politiques ont-elles été influencées par le facteur niveau d'instruction.

Tableau n° 11 : Opinions des participants sur la limitation et leur niveau d'instruction

Genre	R. Négative	R. Neutre	R. Positive	Total
Féminin	29 (27%)	5 (4%)	44 (57%)	50 (100%)
Masculin	41 (29%)	10 (7%)	92 (64%)	143 (100%)

Décisivement, nous pouvons déclarer non significatives les différences (3 %, 4 % et 10 %) observées entre les classes. Car, le χ^2 calculé (1,69) est nettement inférieur à toute norme tabulaire avec 2 df.

Cela étant, passons à la situation 4 pour savoir le nombre des partis souhaité par nos enquêtés.

4.5. Réactions à la situation 4

D'après les données précédentes, nos enquêtés sont opposés à l'inflation actuelle des partis politiques et souhaitent la limitation de leur nombre. Quel est donc le nombre idéal envisagé de partis politiques ?

Tableau n° 12 : Opinions des participants sur le nombre des partis politiques

Age	ni	%
< 10 partis	139	63
10 à 100 partis	40	18
Coalitions	16	7
Abstentions	26	12

Mettons de côté quelques sujets qui se sont abstenus (12 %) et ceux ayant souhaité la coalition des partis (7 %) car ne donnent aucun nombre précis. Les réactions de l'ensemble évoquent une distribution en L. C'est une opinion collective. Massivement à 63%, nos sujets souhaitent moins de 10 partis dans le pays. Et quelques autres (18 %) proposent 10 à 100 partis. Bien plus, nous pouvons en déduire que ceux qui souhaitent la réduction des partis en RDC constituent ici un bloc de 88% en face de 12% de personnes indécises.

Voici les raisons avancées par les uns et les autres ?

A. Pourquoi moins de 10 partis ?

Pour la majorité de nos enquêtés (63%), la limitation, mieux la fixation du nombre des partis à moins de 10, présente un intérêt capital pour la bonne gestion de notre Démocratie et même des Institutions. Ce qui garantira une certaine stabilité à celles-ci et même au Pays.

En effet, ce nombre permettra, comme dans de vieilles démocraties, l'émergence de grandes forces ou blocs politiques, susceptibles de jouer leur rôle d'agents de socialisation et de développement politique, sous l'œil vigilant du peuple. Le vagabondage et l'anarchie politiques actuels pourront alors être évités.

B. Pourquoi 10 à 100 partis ?

Pour les sujets (18%) ayant plaidé pour un nombre allant de 10 à 100 partis, tel effectif donnerait aux compatriotes la possibilité de participer à la vie politique du pays. Quitte à chacun de choisir librement l'idéologie à travers laquelle il entend se réaliser et s'exprimer politiquement.

C. Pourquoi des coalitions ? Pourquoi des abstentions ?

Les interrogés (7%) qui souhaitent des coalitions en vue de réduire le nombre des partis politiques en RDC, avancent des raisons similaires à ceux de deux catégories précédentes. Tandis que les abstentionnistes ou indécis (12%), justifient leur position par l'argument du pluralisme politique ou multipartisme intégral, choix du peuple congolais, consacré dans la Constitution et les Lois du pays. Etat de droit oblige.

5. Discussion

Les résultats montrent la majorité des Kinois habitants de la Commune de Ngaliema partagent une opinion défavorable à la prolifération continuelle des partis politiques en République Démocratique du Congo. Ils souhaitent la limitation du nombre des partis politiques. Les réactions ne sont pas notablement influencées par le groupe d'appartenance, notamment le genre, l'âge et le niveau d'instruction de nos enquêtés, en dépit de quelques variations non significatives décelées à partir des techniques utilisées.

La prolifération des partis politiques, résultante de la « démocratie à la congolaise » engendre « procès de la société congolaise », pour reprendre l'expression chère à Yawidi (2008). En effet, elle paraît un écueil pour « la stabilité de la RDC » (Riziki, 2019), fruit de « distraction institutionnelle et d'institutionnalisation de la distraction » (Tsasa, 2020), « socle du désordre politique préjudiciable à la consolidation de la démocratie et au développement du pays, creuset de clivages identitaires, facteur de fragilisation de la cohésion nationale... » (Kinzanza, 1993).

De toute évidence, il y a ici indice de désaveu du multipartisme intégral, qualifié aujourd'hui d'anarchique et même de « sauvage » par nos enquêtés, car générateur de l'inflation incontrôlée des partis politiques. Cet indicateur de l'opinion populaire doit amener les entrepreneurs politiques congolais à réfléchir, à se regrouper et faire des coalitions pour l'émergence des grandes forces politiques, à même de jouer le rôle d'agents de socialisation et de développement politique. En effet, pour assurer les meilleurs de la démocratie pluraliste dans un Etat, les partis politiques doivent être qualitatifs et non quantitatifs, au regard des fonctions qu'ils sont appelés à remplir, au terme de l'article 6 de la Constitution. Sinon, le pluralisme autrefois réclamée par le peuple congolais, tournerait en « une menace pour la Démocratie », comme s'inquiète Muntu J. (2014).

Tenant aussi compte de nos spécificités historiques, sociologiques et autres, afin de sauver notre Démocratie et garantir le développement du Pays que celle-ci recherche, nous disons avec Mfwamba et Kalala (2020) : « Il faut que le Droit encadre le phénomène

de la prolifération des partis politiques en RDC (...). Cette pensée fait de l'ordre l'objectif sans concurrent du Droit ; de la sorte les Congolais doivent faire bon usage des principes démocratiques pour le bien-être de la République (...). Car la Démocratie mal comprise ou abusivement utilisée risquerait de mettre le pays dans un dilemme de développement ».

Un « multipartisme tempéré », modéré, faciliterait la gestion saine de l'espace politique, et aussi des choix politiques, et par voie de conséquence, répondrait au vœu pressant des Kinois interrogés, réclamant l'aménagement de l'espace national par les fusionnements impératifs des partis politiques et le cas échéant, la révision ou la réforme de certaines dispositions légales en vue de limiter ou de réduire leur nombre. Malanda et Azia (2014) estiment à juste titre que « la réforme reste la condition sine qua non de réussite de notre démocratie.

6. Conclusion et Recommandations

Les résultats montrent l'état d'esprit des Kinois abordés sur la problématique du nombre des partis politiques en RDC. Ces habitants de la Commune de Ngaliema partagent une opinion défavorable, en majorité (58%) à la prolifération continue des partis politiques en République Démocratique du Congo. Ils souhaitent la limitation du nombre des partis politiques (62%). En sus, 88% de ces interrogés, contrairement à une poignée de 12% d'abstentions, proposent la réduction de ce nombre à un seuil ne dépassant pas 10 (63%), de 10 à 100 (18%) ou par des coalitions (7%). Les réactions ne sont pas notablement influencées par le groupe d'appartenance, notamment le genre, l'âge et le niveau d'instruction de nos enquêtés, en dépit de quelques variations non significatives décelées à partir des techniques utilisées.

Il est bien vrai que des nombreux partis politiques qui prolifèrent ne diffèrent pas fondamentalement sur le plan idéologique. Pourquoi ne pas se rassembler ? Pourquoi tant disperser et dissiper les énergies, si le souci noble de tous reste celui de servir l'intérêt commun ? L'on ne peut se passer du dégoût affiché vis-à-vis du vécu de l'inflation de partis politiques et ses corollaires. Il nous faut tous aller à la vraie école de la Démocratie, à l'école de la reconstruction du peuple, à l'école d'une véritable éducation civique et politique. Les citoyens d'une démocratie sont appelés à consolider les valeurs de liberté et de self-government, gage d'une société pluraliste, garantissant à la fois le droit à la liberté individuelle, ainsi que l'obligation de se joindre à autrui, notamment au sein d'un parti politique, pour façonner un avenir qui continuera de garantir à la société le respect des valeurs démocratiques fondamentales.

Si donc l'engagement du citoyen, principe vital de la vie politique, est absent, la démocratie s'affaiblit rapidement. C'est à la fois une promesse à tenir et un défi à relever. C'est la promesse que des êtres libres, travaillant ensemble, peuvent se gouverner d'une manière qui servira leur aspiration à la liberté de la personne et à la justice sociale. C'est un défi, car la réussite de l'entreprise repose sur les épaules des citoyens et de personne d'autre.

En tout état de cause, ce nous semble, l'enjeu est totalement à ce prix, si l'on veut que sur les gonds de l'Histoire congolaise, les portes de la liberté et de la démocratie ouvertes voici trois décennies continuent à consolider cette marche inéluctable de notre Pays sans l'enchaîner ni nous déchaîner. Comme pour politistes, juristes, économistes, sociologues, historiens... qui s'interrogent sur cette question suivant divers registres et spécificités, l'avis du citoyen comme indicateur capté par les psychologues dans cette réflexion ouverte et pluridisciplinaire, reste à considérer.

L'étude recommande, enfin, au pouvoir organisateur de l'environnement politique national de la RDC, le Ministère de l'intérieur avec l'appui du Parlement, de procéder :

- Au recensement des partis politiques ;
- Au regroupement des partis politiques selon leur idéologie ou visée politique (démocrates, républicains, nationalistes, socialistes et autres) ;
- A la soumission de limitation des nombres des partis politiques au referendum populaire ;
- A la limitation des partis politiques en trois groupes (partis de Gauche, de Droite et du Centre ou les Centristes).

Acknowledgement

The opinions vehiculated in this paper are inspired either by literature or by empirical observations.

Conflict of Interest Statement

The author declares no conflicts of interest.

About the Author

Aimé Valant Kinzanza Nakuhoola holds a Bachelor degree in Psychology, Orientation: Political Psychology from the National Pedagogical University. He is an Junior Lecture or Teacher Assistant at the Faculty of Psychology and Educational Sciences (National Pedagogical University). He is also the Provincial Minister of Land Affairs and Transport of Kwango (Kwango Provincial Governorate).

Références bibliographiques

- Burdeau, G. (1968). *Traité de Science Politique*. Tome 3, Paris : PUF.
- Burgess, F. (1974). *Les institutions Américaines*. Paris : PUF.
- RDC-Présidence de la République (2006). *Constitution de la RDC du 18 février 2006*, Kinshasa : Journal officiel.
- Duverger, M. (1964). *Introduction à la politique*. Paris : Gallimard.
- Duverger, M. (1966). *Sociologie politique*. Paris : PUF.

- Kinzanza, N. (1993). Les Kinois face aux partis politiques. Enquête psycho-sociale dans la Commune de Ngaliema. Mémoire, Licence, OSP, IPN.
- Larousse (1987). *Petit Larousse Illustré*. Paris : Librairie Larousse.
- Loi No 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques.
- Malanda, D (1990). *La Psychologie-moteur de développement dans la démocratie*”, in La Démocratie en Afrique, Colloque de l'A.P.P.M/Zaïre. Académie des Professeurs pour la Paix Mondiale-14-16 décembre 1990, Kinshasa.
- Malanda, D. et Azia, D. F. (2014). *La réforme, condition de réussite d'une démocratie en RDC*. Allemagne : Editions universitaires européennes.
- Mandosi, M. (2005). Cours de statistique inductive. OSP, UPN.
- Mfuamba, I. et Kalala, M (2020). *Le multipartisme démocratique au Congo est une valeur démocratique ou un désordre politique?*. KAS African Law Study Library, Librairie africaine d'études juridiques 7.
- Mulumbati, N. (1988). *Sociologie Politique*. Lubumbashi : Ed. Africa.
- Muntu, J. (2014). Le pluralisme politique, une menace pour la démocratie en RDC. TFC, Kinshasa : UCC-Droit public.
- Riziki, M. (2016). La prolifération des partis politiques et la stabilité en RDC. Mémoire, Kinshasa : SPA, UNILU.
- United States Information Agency (1991). *Qu'est-ce que la Démocratie ?*
[Wikipédia https://fr.wikipedia.org > wiki > Système politique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Système_politique)
- Yawidi, J. P. (2008). *Procès de la Société congolaise*. Bruxelles : Mabiki.

Creative Commons licensing terms

Author(s) will retain the copyright of their published articles agreeing that a Creative Commons Attribution 4.0 International License (CC BY 4.0) terms will be applied to their work. Under the terms of this license, no permission is required from the author(s) or publisher for members of the community to copy, distribute, transmit or adapt the article content, providing a proper, prominent and unambiguous attribution to the authors in a manner that makes clear that the materials are being reused under permission of a Creative Commons License. Views, opinions and conclusions expressed in this research article are views, opinions and conclusions of the author(s). Open Access Publishing Group and European Journal of Social Sciences Studies shall not be responsible or answerable for any loss, damage or liability caused in relation to/arising out of conflicts of interest, copyright violations and inappropriate or inaccurate use of any kind content related or integrated into the research work. All the published works are meeting the Open Access Publishing requirements and can be freely accessed, shared, modified, distributed and used in educational, commercial and non-commercial purposes under a [Creative Commons Attribution 4.0 International License \(CC BY 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).